



OGDEN

MUNICIPALITÉ DE OGDEN
ORDRE DU JOUR
Séance ordinaire du conseil
Lundi, 6 juillet 2015 à 19 heures

-
1. Ouverture de la séance
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption des procès-verbaux
3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1 juin 2015
 4. Période de questions
 5. Affaires portant sur les séances antérieures
 6. Aménagement, urbanisme et développement
6.1 Dépôt du rapport forestier
6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme
6.3 Compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme
6.4 Demande de dérogation mineure – Michel Pepin – matricule 0789 67 0070
6.5 Demande de dérogation mineure – Mary Anna McRae Williams – matricule 0693 17 7843
6.6 Demande de changement d'usage d'abri à bateau en quai
 7. Environnement et gestion des matières résiduelles
 8. Voirie, transport et travaux publics
8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie
8.2 Octroi du contrat de travaux de peinture des lignes de rue
8.3 Gravier pour le chemin Davis
8.4 Travaux sur le chemin Derrick
 9. Finances
9.1 Liste des comptes payés
9.2 Liste des comptes à payer
9.3 Demande de remboursement de taxes trop payées – matricule 1290 08 0152
 10. Administration
10.1 Dépôt du rapport des indicateurs de gestion municipaux pour l'exercice 2014
10.2 Rémunération du conseil (2^e trimestre)
10.3 Appui à la Fédération Québécoise des Municipalités
10.4 Augmentation du coût du service Internet
 11. Loisirs et culture
11.1 Achat de pancarte pour le stationnement municipal
11.2 Demande de mandat par Sentiers Massawippi
11.3 Le conseil local du patrimoine d'Ogden
 12. Sécurité publique
12.1 Travaux sur la borne sèche no. 8
12.2 Amende pour feu sans permis – matricule 0686 29 9954
 13. Règlements et politiques internes
13.1 Avis de motion – Règlement n° 2015.07 (RU) intitulé Règlement n° 2015.07 (RU) relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques (amendant le Règlement n° 2014.07 (RU))
13.2 Avis de motion – Règlement n° 2015.08 (RU) intitulé Règlement n° 2015.08 (RU) concernant la sécurité, la paix et l'ordre (amendant le Règlement n° 2014.06 (RU))
13.3 Avis de motion – Règlement n° 2015.09 (RU) intitulé Règlement n° 2015.09 (RU) concernant les nuisances (amendant le Règlement n° 2014.05 (RU))
 14. Rapport du maire et rapport de la MRC de Memphrémagog
14.1 Diverses rencontres
14.2 Divers dossiers de la MRC Memphrémagog
 15. Liste de correspondance
 16. Période de questions
 17. Levée de la séance
-

*La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu le
Lundi, 3 août 2015 à 19 heures*



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
JMS	2/c

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogdén a eu lieu le 6 juillet 2015 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogdén à Ogdén.

PRÉSENTS:

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre et messieurs les conseillers Joe Stairs, Jean R. Roy et Alain Carrier

ARRIVÉE DU CONSEILLER RICHARD ROY À 19 H 05

ABSENT :

Monsieur le conseiller Robert Lebrun

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Michael Sudlow. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Michael Sudlow déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2015-07-163

Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1 juin 2015

2015-07-164

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1 juin 2015 tel que présenté.

ADOPTÉE

ARRIVÉE DU CONSEILLER MONSIEUR RICHARD ROY

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait plusieurs personnes présentes dans la salle. M. Jeffrey Packard et un groupe de citoyens sont présents pour discuter du point 11.3, qui sera traité présentement. Mme Lucie Bessette parle des dangers de la plante invasive nommée la renouée japonaise et demande ce qui pourrait être fait à cet égard. Le conseil lui avise que l'inspecteur en environnement, Paul Carignan, en discutera avec la MRC.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y aucun sujet à traiter sous cette rubrique.



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>lms</i>	<i>26</i>

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.3 Compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 juin dernier.

6.4 Demande de dérogation mineure – Michel Pepin – matricule 0789 67 0070

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter de la demande de dérogation mineure faite par M. Michel Pepin pour sa propriété avec matricule 0789 67 0070;

CONSIDÉRANT QUE la demande de M. Pepin est de pouvoir construire une galerie dans sa cour arrière et attaché à sa maison. Ce projet de construction de douze (12) pieds par vingt (20) pieds empiète dans la marge de recul de dix (10) mètres en laissant plus ou moins cinq (5) mètres libres entre la galerie et la ligne de terrain arrière;

CONSIDÉRANT QUE le voisin a indiqué son accord pour ce projet par écrit;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de dérogation mineure et a voté en unanimité de recommander au conseil d'accorder la dérogation demandée, en laissant cinq (5) mètres libres de la ligne en arrière;

2015-07-165

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif en urbanisme et accorde la dérogation mineure pour ce terrain de monsieur Michel Pepin, ayant le matricule 0789 67 0070, à la condition qu'au moins cinq (5) mètres soient laissés libres de la ligne en arrière.

ADOPTÉE

6.5 Demande de dérogation mineure – Mary Anna McRae Williams – matricule 0693 17 7843

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter de la demande de dérogation mineure faite par Mme Mary Anna McRae Williams pour sa propriété avec matricule 0693 17 7843;

CONSIDÉRANT QUE la demande de Mme Williams est de pouvoir construire un pavillon d'invités sur son terrain de superficie de 2,912.4 mètres carrés. Ce projet est dérogatoire en manquant la superficie minimale de 4,000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est conforme en terme de marges de recul, superficie de plancher, hauteur, dimensions, etc., sauf la superficie de terrain;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de dérogation mineure et a voté en unanimité de recommander au conseil d'accorder la dérogation demandée, si les plans finaux sont fournis au conseil et sont conformes à la réglementation concernant un pavillon d'invités;

CONSIDÉRANT QUE les plans finaux ont été fournis au conseil pour leur approbation;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
	

2015-07-166

Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif en urbanisme et accorde la dérogation mineure demandé par madame Mary Anna McRae Williams, ayant le matricule 0693 17 7843.

ADOPTÉE

6.6 Demande de changement d'usage d'abri à bateau en quai

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter d'une demande de changement d'usage d'abri à bateau situé dans le Ruisseau Tompkins en quai flottant en levant les murs, toiture, etc.;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a considéré les différents aspects de cette demande et a voté en unanimité de recommander au conseil de refuser la demande car cet endroit est réservé aux quais existants par droits acquis et qu'aucune transformation en quai n'est possible;

Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif en urbanisme et rejette la demande de changement d'usage d'abri à bateau situé dans le Ruisseau Tompkins en quai flottant car cet endroit est réservé aux quais existants par droits acquis et qu'aucune transformation en quai n'est possible.

ADOPTÉE

2015-07-167

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il n'y aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 22 juin dernier.

8.2 Octroi du contrat de travaux de peinture des lignes de rue

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions pour les travaux de peinture des lignes de rue et que le prix soumis doit respecter le montant prévu au budget 2015;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis pour le peinturage complet des lignes ne respectent pas le montant prévu au budget 2015, donc seulement les lignes jaunes seront peinturées cette année, sauf sur les nouvelles sections d'asphalte qui seront peinturées au complet, et les flèches seulement seront peinturées à l'intersection des chemins Marlington et Cedarville;

2015-07-168

Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à octroyer le contrat de travaux de peinture des lignes de rue telles que mentionnées ci-haut au soumissionnaire dont la soumission comporte le prix le plus bas, tout en respectant le montant prévu au budget 2015.


QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
	

8.3 Gravier pour le chemin Davis

CONSIDÉRANT QUE le chemin Davis est en besoin de gravier, surtout en proximité du 2990 chemin Davis;

CONSIDÉRANT QU'il reste environ 13,000\$ dans le poste d'asphalte qui pourrait être transféré au poste gravier afin de l'utiliser pour le chemin Davis;

2015-07-169

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise les travaux de gravier sur le chemin Davis, sur les deux (2) côtés du 2990 chemin Davis, et autorise l'obtention du plus de gravier possible tout en respectant le coût maximal de 13,000.00\$, taxes en sus, et que ce montant sera transféré du poste asphalte au poste gravier.

ADOPTÉE

8.4 Travaux sur le chemin Derrick

CONSIDÉRANT QUE des travaux doivent être faits sur le chemin Derrick consistant en la construction d'un mur et l'installation de grosses roches et la pose de geotextile derrière celles-ci, de même que l'installation d'un nouveau ponceau;

2015-07-170

Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise les travaux ci-mentionnés sur le chemin Derrick, sujet à la demande faite au Ministère de l'environnement à laquelle l'inspecteur en voirie est autorisé à signer les documents, et que les coûts pour ces travaux seront pris du poste VOIRIE : Projets spéciaux ou imprévus, sauf pour le nouveau ponceau qui sera payé du poste VOIRIE : Ponceaux.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 13,000.41\$ et les salaires s'élèvent à 12,165.82\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 25,266.23\$.

2015-07-171

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Alain Carrier
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 165,425.60\$;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>MJD</i>	<i>RC</i>

2015-07-172

Il est proposé par monsieur Alain Carrier appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à la majorité

Monsieur Jean R. Roy ayant manifesté sa dissidence

QUE la liste des comptes à payer au 6 juillet dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Demande de remboursement de taxes trop payées – matricule 1290 08 0152

CONSIDÉRANT QUE M. Thierry Monge est propriétaire de la propriété ayant matricule 1290 08 0152;

CONSIDÉRANT QU'au mois de septembre 2014, M. Monge a payé ses taxes scolaires de 124.39\$ à la municipalité d'Ogden par erreur, ce qui a résulté en un montant trop payé à la municipalité, et il demande que ce montant lui soit remboursé;

Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le remboursement à M. Thierry Monge, matricule 1290 08 0152, du montant trop payé de 124.39\$, sans intérêts.

ADOPTÉE

2015-07-173

10. ADMINISTRATION

10.1 Dépôt du rapport des indicateurs de gestion municipaux pour l'exercice 2014

La directrice générale dépose le rapport des indicateurs de gestion municipaux pour l'exercice 2014.

10.2 Rémunération du conseil (2^e trimestre)

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par monsieur Richard Roy et résolu à l'unanimité

QUE le paiement de la rémunération des membres du conseil soit autorisé pour le 2^e trimestre, comme suit :

<u>Membre du conseil</u>	<u>Montant brut</u>
Michael Sudlow (maire)	2,448.06\$
Joe Stairs (conseiller, poste no. 1)	816.15\$
Jean R. Roy (conseiller, poste no. 2)	816.15\$
Alain Carrier (conseiller, poste no. 3)	816.15\$
Robert Lebrun (conseiller, poste no. 4)	816.15\$
Richard Roy (conseiller, poste no. 5)	816.15\$
Sylvie Lefebvre (conseillère, poste no. 6)	816.15\$

ADOPTÉE

10.3 Appui à la Fédération Québécoise des Municipalités

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>MW</i>	<i>ve</i>

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

CONSIDÉRANT QUE 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

2015-07-175
Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité

D'appuyer la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte.

DE demander à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l'alègement de la reddition de comptes.

DE faire parvenir une copie de cette résolution au premier ministre du Québec, Philippe Couillard, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Pierre Moreau, au député régional et au député local.

ADOPTÉE

10.4 Augmentation du coût du service internet

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Xplornet a avisé la municipalité que le forfait actuel du service Internet fera l'objet d'une légère augmentation de 10.00\$ par mois, à partir du 1^{er} août 2015;

Il est proposé par monsieur Alain Carrier appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte cette légère augmentation de 10.00\$ par mois pour le service internet, à partir du 1^{er} août 2015, et autorise le paiement continu du service internet.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Achat de pancarte pour le stationnement municipal - REMIS

11.2 Demande de mandat par Sentiers Massawippi

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ogdén a reçu une demande de *Sentiers Massawippi* afin de les mandatier à gérer un projet soumis à Véloce II, Programmes d'aide financière aux infrastructures cyclables et piétones, Ministère de Transports du Québec;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
	

CONSIDÉRANT QUE le dégel cette année a été désastreux pour la piste cyclable nature Tomiobia car le 7 avril dernier, le ruissellement printanier provenant des collines environnantes a causé des dégâts sans précédent et au kilomètre 16 un tronçon s'est effondré sur 91 mètres de long et jusqu'à sept mètres de profondeur, et donc en attendant la réfection de cette section, la piste restera fermée au sud du km 16 pour une période indéfinie;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de réfection seront importants, certainement dépassant l'enveloppe budgétaire de Sentiers Massawippi et le programme du MTQ Véloce II, Programmes d'aide financière aux infrastructures cyclables et piétones, pourrait leur aider car sous le volet 3, Conservation des infrastructures de transport actif, on indique que parmi les dépenses admissibles il y a « réfections majeures (correctives ou préventives) découlant d'événements fortuits et non récurrents, y compris une dégradation majeure subie liée à des intempéries »;

CONSIDÉRANT QUE dans son préambule à Véloce II, le MTQ indique qu'une municipalité peut mandater un organisme à but non-lucratif à gérer l'infrastructure faisant l'objet d'une demande et en conséquence, on demande à Ogdén de mandater Sentiers Massawippi, par une résolution du conseil municipal, à soumettre une demande à Véloce II et à gérer le projet si la demande est approuvée;

CONSIDÉRANT QU'il est entendu que Sentiers Massawippi s'engage à remplir toutes les exigences de ce programme, dont à éгалer le 50% des coûts reliés à ce projet fournis par le programme Véloce II, soumettre un rapport final avec factures, etc.;

2015-07-178
**Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à la majorité**
Monsieur Richard Roy ayant manifesté sa dissidence

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden mandate Sentiers Massawippi à soumettre une demande à Véloce II, Programmes d'aide financière aux infrastructures cyclables et piétones, Ministère de Transports du Québec et à gérer le projet si la demande est approuvée.

QUE Sentiers Massawippi sera responsable de remplir toutes les exigences de ce programme, dont à éгалer le 50% des coûts reliés à ce projet fournis par le programme Véloce II, à soumettre un rapport final avec factures, etc.

QUE la municipalité d'Ogden n'est pas responsable des coûts reliés à ce projet et ne fournira aucune contribution financière à cet égard.

ADOPTÉE

11.3 Le conseil local du patrimoine d'Ogden

CONSIDÉRANT QU'un groupe de citoyens d'Ogden se propose à créer un inventaire patrimonial (bâtiments et sites) de la municipalité d'Ogden en conformité avec le ministère de la culture du Québec, et que cet inventaire s'inscrit dans le plus large plan de développement au programme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce groupe a fait une demande de support à la municipalité d'Ogden, et que les membres du conseil ont tous reçu une copie de leur proposition et demande de support;

2015-07-179
**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden reconnaît ce groupe comme étant le « Conseil local du patrimoine » de façon intérimaire, avec le mandat de procéder à l'inventaire du patrimoine de la municipalité.

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden demande que ce Conseil local du patrimoine intérimaire tienne bientôt une assemblée de consultation publique ouverte à tous les résidents d'Ogden qui seront invités à y assister, afin de déterminer s'il y a d'autres personnes qui sont intéressés à joindre ce Conseil.



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>JMB</i>	<i>JE</i>

QUE suite à la tenue de cette assemblée de consultation publique, le Conseil local du patrimoine intermédiaire pourra être reconnu officiellement et de façon permanente par le conseil de la municipalité d'Ogden.

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden accepte de fournir un montant raisonnable de soutien au Conseil local du patrimoine, une fois que celui-ci soit reconnu officiellement et de façon permanente par le conseil de la municipalité d'Ogden.

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden accepte d'inclure le Conseil local du patrimoine dans son pacte rural de développement et à les assister à obtenir des fonds de l'extérieur, une fois que celui-ci soit reconnu officiellement et de façon permanente par le conseil de la municipalité d'Ogden.

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden nomme la conseillère Mme Sylvie Lefebvre comme représentante du conseil municipal qui siègera sur le Conseil local du patrimoine, comme requis par la loi sur le patrimoine culturel.

ADOPTÉE

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Travaux sur la borne sèche no. 8

CONSIDÉRANT QUE la borne sèche no. 8 située sur le chemin Derrick requiert des travaux d'amélioration à effectuer;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et l'inspecteur en voirie ont rencontré la propriétaire du terrain sur lequel cette borne sèche est située et que cette dernière se dit d'accord avec les travaux d'amélioration à effectuer;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale propose d'envoyer une lettre à la propriétaire avec les plans des travaux pour obtenir l'autorisation signée de celle-ci;

2015-07-180

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise les travaux d'amélioration à effectuer sur la borne sèche no. 8, et que ces travaux pourront débuter dès que l'autorisation signée de la propriétaire est obtenue par la municipalité.

ADOPTÉE

12.2 Amende pour feu sans permis – matricule 0686 29 9954

CONSIDÉRANT QUE le 4 mai 2015, le propriétaire de la propriété avec matricule 0686 29 9954 a fait un feu sur son terrain sans avoir préalablement obtenu un permis de feu de la municipalité, tel que requis par le Règlement sur la Sécurité Incendie de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce propriétaire a perdu le contrôle du feu et les pompiers ont dû intervenir pour l'éteindre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogden sera facturé par la Ville de Stanstead pour les coûts d'intervention des pompiers;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur la Sécurité Incendie de la municipalité d'Ogden prévoit que si le contrevenant est une personne physique en cas de première infraction, il est passible d'une amende minimale de deux cent cinquante dollars (250.00\$) et d'une amende maximale de mille dollars (1,000.00\$) et les frais pour chaque infraction;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>MJD</i>	<i>2/c</i>

2015-07-181

Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil demande à la directrice générale d'émettre une amende de 500.00\$ au propriétaire avec matricule 0686 29 9954, pour cette infraction au Règlement sur la Sécurité Incendie.

ADOPTÉE

13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Avis de motion – Règlement n° 2015.07 (RU) intitulé Règlement n° 2015.07 (RU) relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques (amendant le Règlement n° 2014.07 (RU))

Monsieur le conseiller Joe Stairs donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement portant le numéro 2015.07 intitulé « Règlement n° 2015.07 (RU) relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques (amendant le Règlement n° 2014.07 (RU)) » sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques en modifiant quelques définitions (« services techniques » et « stationner ») et les articles 18, 19 et 21.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.2 Avis de motion – Règlement n° 2015.08 (RU) intitulé Règlement n° 2015.08 (RU) concernant la sécurité, la paix et l'ordre (amendant le Règlement n° 2014.06 (RU))

Monsieur le conseiller Joe Stairs donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement portant le numéro 2015.08 intitulé « Règlement n° 2015.08 (RU) concernant la sécurité, la paix et l'ordre (amendant le Règlement n° 2014.06 (RU)) » sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre en modifiant la définition de « rue ».

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.3 Avis de motion - Règlement n° 2015.09 (RU) intitulé Règlement n° 2015.09 (RU) concernant les nuisances (amendant le Règlement n° 2014.05 (RU))

Monsieur le conseiller Joe Stairs donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement portant le numéro 2015.09 intitulé « Règlement n° 2015.09 (RU) concernant les nuisances (amendant le Règlement n° 2014.05 (RU)) » sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement concernant les nuisances en modifiant la définition de « rue » et de « véhicule routier », avec l'ajout de l'article 5.1 et la modification de l'article 8 afin de gérer le bruit par zone. Les articles 10, 12, 14, 20, 28, 30 et 34 ont également été modifiés.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>JMB</i>	<i>VC</i>

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Diverses rencontres

M. Sudlow a parlé de la réserve naturelle du Ruisseau-Tompkin qui a été formé par des propriétaires de terrains. Il a aussi mentionné la protection incendie pour le secteur Ogdén I. Les réparations au Sentier Massawippi ont été mentionnées, de même que la récente rencontre entre MCI et le conseil municipal concernant la Baie Fitch.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

M. Sudlow a assisté à un 5 à 7 pour les maires et les producteurs agricoles qui s'est avéré fort intéressant.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Rousseau a demandé si le rapport SPA pour l'année 2014 avait été obtenu et la réponse donnée était oui et une copie du rapport lui a été fournie. Mme Rousseau a aussi suggéré que le coût du camion Ford soit calculé.

2015-07-182 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Jean R. Roy propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 20 heures 34.

Michael Sudlow
Michael Sudlow
Maire

Vickie Comeau
Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière